

Délibération du Conseil municipal

Séance du 2 juillet 2024

Le deux juillet deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
GAILLARD Yohan	à REBILLARD Michèle
LIOTON Valérie	à CHOUTEAU Edith
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, GAUTHERON Xavier, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

FRAKSO Mohamed, LECOMTE Delphine

Convocation adressée le 26 juin 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 3 juillet 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE0207-14 | Finances – Subvention exceptionnelle – Ecole de musique Henri Dutilleux

Monsieur Vincent GUIBERT, Adjoint déléguée à la vie associative, la culture et la citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de fonctionnement relative à l'école de musique intercommunale Henri Dutilleux,

Vu le compte-rendu du Conseil syndical du 19 mars 2019,

Considérant qu'une délégation de l'école de musique s'est rendue à Bad Emstal dans le cadre du jumelage entre les deux villes du 17 au 20 mai 2024,

Considérant que la Ville des Ponts-de-Cé souhaite participer financièrement à ce déplacement lié directement au jumelage, sous forme d'une subvention exceptionnelle versée à l'école de musique,

Considérant l'avis de la Commission ressources en date du 25 juin 2024,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 340 € à l'école intercommunale de musique Henri Dutilleux,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses représentants, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

